

Rapport de suivi des consultations publiques

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)
2018-2023

Unités d'aménagement 011-71 et 012-72
Région du Bas-Saint-Laurent

Décembre 2020

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Remerciements

Nous remercions le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent qui a mené cette consultation ainsi que les membres des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Bas-Saint-Laurent.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Téléphone : 418 727-3710
Télécopieur : 418 727-3735
Courriel : bas-saint-laurent@mffp.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN (PDF) : 978-2-550-88429-3

Table des matières

Table des matières	III
Contexte	1
Objectifs de la consultation publique.....	2
Unités d'aménagement visées par la consultation publique.....	3
Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère	4
Conclusion	5
Annexe	6

Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation du public.

À cet effet, le MFFP a organisé une consultation publique sur les modifications apportées aux PAFIO. Un PAFIO est produit pour chaque unité d'aménagement (UA) située sur le territoire public du Bas-Saint-Laurent. Il faut noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consultez le site Web du MFFP, au [Planification forestière | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.mffp.gouv.qc.ca/planification-forestiere).

Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 19 mai au 12 juin 2020 pour les deux UA du Bas-Saint-Laurent (011-71 et 012-72). Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. Les secteurs d'intervention potentiels (travaux commerciaux et non commerciaux).

Les plans étaient accessibles pour consultation sur le site Web du MFFP à [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#), ainsi qu'à ses bureaux.

La consultation publique 2020 visait à :

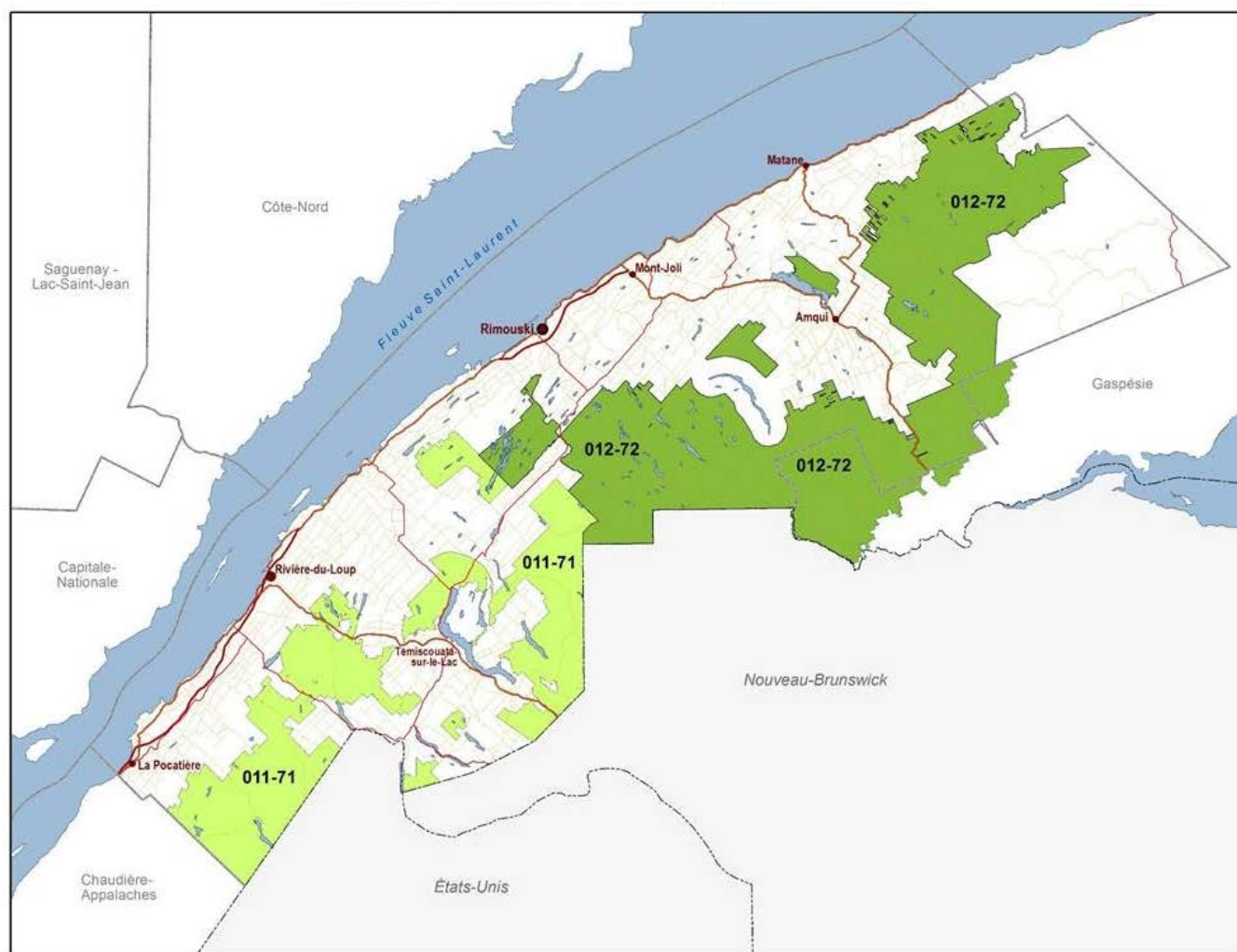
- Favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au MFFP de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

Il faut noter que les membres des TLGIRT ont également été consultés.

Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts est responsable de la planification forestière des UA 011-71 et 012-72 (figure 1). Le territoire de ces UA va au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Figure 1 – Unités d'aménagement (UA) du Bas-Saint-Laurent



Principaux commentaires reçus et réponses du Ministère

Dans le cadre de la consultation publique, une personne a émis un commentaire, à titre personnel, au moyen du site Web du MFFP. Le commentaire reçu pendant la consultation et la réponse de la Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent sont présentés au tableau 1. Ce commentaire porte sur le type de coupe prévue au PAFIO 2018-2023 de l'UA 012-72. Une réponse personnalisée a été acheminée à la personne ayant émis le commentaire.

Tableau 1. Commentaire reçu dans le cadre de la consultation publique sur l'UA 012-72

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO (2018-2023)			
Participant	UA visée	Commentaire résumé	Suivi du MFFP
Individu (à titre personnel)	012-72	La personne souligne qu'une coupe réalisée à l'automne 2018 a engendré un important chablis l'année suivante dans la portion résiduelle du peuplement situé sur sa propriété. Si une préparation de terrain est réalisée, la personne demande de laisser la ligne de lot qui délimite le territoire public et sa propriété libre de tout débris. Elle demande aussi de conserver une distance d'au moins 5 mètres entre cette ligne de lot et les arbres qui seront plantés afin de conserver la délimitation dans le temps et d'en faciliter l'entretien.	<i>Échange verbal et réponse personnalisée par courriel</i> Le MFFP a répondu que la ligne de lot a été rubanée en bleu de manière bien visible et qu'une bande de protection d'un mètre a été identifiée avec du ruban rose. Les andins ont été réalisés parallèlement à la ligne de lot, à une distance de 10 à 15 mètres de cette ligne. Afin de conserver la propriété libre de tout débris provenant de la coupe, aucun débris n'a été dirigé vers la propriété.

Conclusion

La présente consultation a permis au public de s'exprimer et de recueillir ses commentaires. Il faut noter que plusieurs commentaires ont été émis aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Les TLGIRT du Bas-Saint-Laurent regroupent la majorité des acteurs qui ont des intérêts liés à la planification forestière. En effet, la région a proposé une vision inclusive permettant aux organismes touchés par l'aménagement forestier sur une UA de participer, sur une base volontaire, aux travaux des TLGIRT. Cette façon de faire permet de tenir compte de la plupart des préoccupations des acteurs en amont de la consultation publique.

Il est possible de visualiser la carte interactive de la planification forestière opérationnelle sur le site Web du Ministère (https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=0ec474ab171242db9d917a42382bb345&page=page_4) ou dans ses différents bureaux de la région.

Annexe

AVIS PUBLIC

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

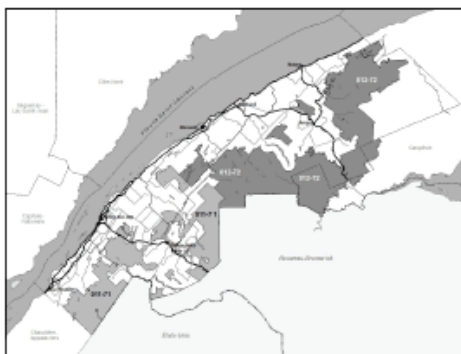
VOTRE OPINION COMPTE !

MODIFICATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS

Du 19 mai au 12 juin 2020, la population est invitée à s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels 2018-2023 pour le territoire public du Bas-Saint-Laurent. Ces plans sont préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ils comportent les secteurs potentiels d'intervention forestière pour des coupes et des traitements sylvicoles ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels concernent les unités d'aménagement 011-71 et 012-72.

UNITÉS D'AMÉNAGEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT



Toute personne peut participer à cette consultation en la sélectionnant à l'adresse suivante, sous la rubrique Consultations en cours : <https://mfp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/>

Les plans peuvent également être consultés, sur rendez-vous seulement, aux bureaux du Ministère :

Rivière-du-Loup – Unité d'aménagement 011-71

186, rue Fraser, Rivière-du-Loup. Tél. : 418 862-8213

Rimouski – Unité d'aménagement 012-72

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207, Rimouski. Tél. : 418 727-3710

Amqui – Unité d'aménagement 012-72

26, boul. Saint-Benoît Ouest, bureau 200, Amqui. Tél. : 418 629-3068

- Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments des plans et répondre aux questions.

Québec

L'AVANT-POSTE

L'AVANTAGE GASPÉSIEN

L'AVANTAGE VOTRE JOURNAL

LE PLACOTEUX

INFO-DIMANCHE

Format : 1/3 Vertical (4,861 x 8,222)

CUXXXXXX

Date de parution : mercredi 13 mai 2020

Date de parution : mercredi 13 mai 2020

Date de parution : mercredi 13 mai 2020

Date de parution : mercredi 13 mai 2020

Date de parution : mercredi 13 mai 2020



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

